

ficulté s'éleva de suite sur le choix de la ville où se réunirait cette assemblée. Les Pères du Concile de Bâle, prétendant traiter en dehors du pape, opinaient pour qu'elle eût lieu à Bâle même, et à son défaut, à Avignon ou dans quelque autre ville de Savoie. Le Souverain Pontife demandait au contraire Florence, Modane ou une autre ville d'Italie. Le différent arriva bientôt à l'état aigu : Constantinople vit arriver des ambassadeurs envoyés par le Pape, et d'autres représentant les Pères de Bâle ; enfin, Eugène IV déclara le concile dissout, ou plutôt transféré à Ferrare. Une partie des prélats refusèrent d'accepter cette décision ; c'était la résurrection du schisme.

Le cardinal Julien Césarini, qui jusqu'alors avait présidé le concile, ayant quitté Bâle pour Ferrare, le 5 des ides de janvier 1438, les opposants élurent à sa place, comme président, le cardinal Allemand ; celui-ci commença à diriger les travaux de l'assemblée le 24 janvier, jour où s'ouvrit la 3^e session.

La deuxième du concile de Ferrare fut tenue le 15 février, sous la présidence personnelle du Souverain Pontife. Dans cette session, Eugène IV prononça l'excommunication de tous les membres du concile de Bâle, et la déchéance des dignitaires ecclésiastiques qui persisteraient à y siéger ; cette double mesure atteignait évidemment le cardinal d'Arles. Il était canoniquement privé et de son archevêché et de sa dignité de cardinal. Était-il dès lors nécessaire de prendre contre lui une mesure spéciale en ce sens ? Cette mesure fut-elle prise effectivement ? La *Gallia* qui l'indique la fait dater du 25 juin 1439, c'est-à-dire du même jour où l'assemblée de Bâle prononça la déposition d'Eugène IV.

En effet, une fois engagée dans la voie de la violence, cette assemblée devait aller à l'extrême. Dans sa 32^e session,